



**Objet : Besoin de places d'accueil supplémentaires Demandeurs de protection internationale**

Madame/Monsieur la/le Bourgmestre,  
Madame/Monsieur l'Échevin(e),

Comme vous le savez sans doute, un nombre historiquement élevé de personnes fuient vers notre pays en quête de sécurité.

Tout d'abord, le conflit en Ukraine a conduit plus de 60.000 personnes déplacées d'Ukraine à chercher et à trouver une protection temporaire dans notre pays cette année. Elles ne constituent qu'une partie du nombre total d'Ukrainiens séjournant actuellement dans l'Union européenne. La tâche complexe consistant à accueillir ces personnes dans notre pays ne peut être menée à bien que grâce à la coopération entre différents acteurs. Les citoyens et les organisations font preuve de solidarité en proposant des places d'accueil, les Régions et les Gouverneurs jouent un rôle crucial en coordonnant l'offre de places et, en tant qu'Autorité fédérale, nous nous chargeons d'enregistrer ces personnes et de leur fournir un premier accueil d'urgence. Rien de tout cela ne serait possible, cependant, sans le rôle des autorités locales. Ce sont les pouvoirs locaux qui soutiennent les initiatives locales, doivent inscrire les personnes au registre de la population et trouvent régulièrement des solutions pragmatiques à des situations complexes. À ce titre, on ne peut que considérer avec gratitude le rôle que vous, en tant qu'autorité locale, y jouez.

Toutefois, outre le nombre élevé de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, il y a également un grand nombre d'autres personnes qui cherchent une protection dans notre pays et qui présentent une demande de protection internationale à cette fin. Cette année, plus de 35.000 personnes ont déposé une telle demande. Pendant le traitement de leur demande, ces personnes ont droit à l'accueil. Dans ce contexte, Fedasil fournit plus de 33.000 places d'accueil, dont près de 5.000 places ILA fournies par les autorités locales. Toutefois, au cours de la période écoulée, le nombre de places disponibles s'est avéré insuffisant, ce qui signifie que toutes ces personnes ne peuvent pas être effectivement hébergées. Plusieurs mesures ont donc déjà été prises pour remédier à cette situation.

Ainsi, d'importants investissements supplémentaires ont été réalisés dans les instances d'asile afin que les demandes de protection internationale soient traitées plus rapidement. Cela permet de réduire au minimum le délai d'accueil des personnes et, par conséquent, le nombre de places nécessaires.

Toutefois, des efforts très importants ont également été déployés pour accroître la capacité d'accueil collectif. Au cours de l'année écoulée, plus de 5.000 places d'accueil supplémentaires ont été créées par Fedasil et ses partenaires, un accord de coopération a été conclu avec la Région bruxelloise pour 1.200 places d'accueil et plus de 1.000 places d'accueil d'urgence sont en cours de création sous la coordination du Centre national de crise. La création de ces places exige le maximum de nos services.

Cependant, le nombre de places ILA auxquelles Fedasil peut faire appel a systématiquement diminué ces dernières années. Une augmentation significative du nombre de places ILA proposées est donc un élément crucial pour pouvoir disposer à nouveau d'un nombre suffisant de places d'accueil. **Par la présente lettre, nous vous demandons donc instamment, au nom du Gouvernement fédéral, de mettre à disposition des places ILA supplémentaires.** Nous comprenons que plusieurs éléments expliquent pourquoi cette création de places supplémentaires, en plus des divers autres défis auxquels doivent faire face les autorités locales, n'est pas une évidence. Néanmoins, nous vous invitons à explorer quand même les possibilités au sein de votre commune.

Les autorités locales qui mettent à disposition des places ILA supplémentaires peuvent bien entendu compter sur un tarif mis à disposition à cet effet par Fedasil. Afin d'apporter un soutien supplémentaire à la création de places pendant cette période, le Conseil des ministres a décidé de mettre en place un Fonds d'impulsion pour soutenir les autorités locales dans cette démarche. Ce soutien a été prolongé, de sorte que les autorités locales pourront y faire appel en 2023 également.

Fedasil opte pour un système de primes différenciées afin de promouvoir la qualité et les besoins du réseau d'accueil. Les primes sont différenciées par groupe cible et par type de logement. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des montants forfaitaires pour 2023.

| Tarifs Primes 2023 |           | Type de logement                 |                     |
|--------------------|-----------|----------------------------------|---------------------|
|                    |           | Chambre dans un logement partagé | Logement individuel |
| Type de place      | MENA      | €4.500                           | €5.250              |
|                    | Générique | €3.000                           | €3.750              |

A titre d'exemple :

- Un logement individuel pour une personne MENA donne lieu à une prime de 1 x 4.500 €.
- Un logement individuel pour une seule personne générique donne lieu à une prime de 1 x 3.750 €.
- Un logement individuel pour une famille de deux personnes donne lieu à une prime de 1 x 3.750 €.
- Un logement individuel pour une famille de quatre personnes donne lieu à une prime de 1 x 3.750 €.
- Un logement partagé de trois pièces pour personnes seules donne lieu à une prime de 3 x 3.000, soit 9.000 €.
- Un logement partagé de trois pièces pour les MENA entraîne une prime de 3 x 4.500 €, soit 13.500 €.

Les primes de ce tableau ne sont applicables que pour les autorités locales qui présentent leur demande au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

La procédure de demande de ces primes se déroule en même temps que la procédure actuelle d'ouverture de places ILA. Après avoir pris contact avec le coordinateur régional de Fedasil,

l'autorité locale pourra introduire une demande de primes du Fonds d'impulsion en même temps que la demande d'aménagement de la convention. Après l'approbation de Fedasil, l'Agence sera chargée de rédiger la convention ainsi qu'un avenant spécifique aux primes du Fonds d'impulsion. Le paiement des primes pourra être demandé par l'autorité locale après mise à disposition des places, signature de la convention et de l'avenant associé, parallèlement au dépôt du premier formulaire I.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre région ([sud@fedasil.be](mailto:sud@fedasil.be) - 043402088).

Nous sommes conscients que ce système de primes ne répond pas encore totalement aux préoccupations actuelles des autorités locales, mais nous restons déterminés à améliorer d'autres domaines aussi.

En ces temps difficiles, le Gouvernement fédéral est d'autant plus conscient du rôle crucial joué par les autorités locales, qui constituent le niveau politique le plus proche du citoyen. Nous comprenons les difficultés inévitables que cela implique, mais nous espérons en même temps que, dans les moments de crise, nos villes et nos communes pourront être pleinement à la hauteur de ce rôle. Non seulement en offrant aide et soutien à nos citoyens, mais aussi en faisant preuve de solidarité avec les personnes qui fuient la guerre et les persécutions.

Nous vous remercions de la suite qui pourra être réservée à cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur la/le Bourgmestre, Madame/Monsieur l'Échevin(e), l'assurance de notre plus parfaite considération.

Alexander De Croo  
Premier ministre

Pierre-Yves Dermagne  
Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Économie et du Travail

David Clarinval  
Vice-Premier ministre et  
ministre des Classes moyennes,  
des Indépendants, des PME et  
de l'Agriculture, des Réformes  
institutionnelles et du  
Renouveau démocratique

**Georges Gilkinet**

Vice-Premier ministre et  
ministre de la Mobilité

**Vincent Van Peteghem**

Vice-Premier ministre et  
ministre des Finances,  
chargé de la Coordination  
de la lutte contre la fraude et  
de la Loterie Nationale

**Frank Vandenbroucke**

Vice-Premier ministre et  
ministre des Affaires sociales  
et de la Santé publique

**Petra De Sutter**

Vice-Première ministre et  
ministre de la Fonction  
publique, des Entreprises  
publiques, des Télécommunications  
et de la Poste

**Vincent Van Quickenborne**

Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord

**Nicole de Moor**

Secrétaire d'État à l'Asile et  
la Migration